

Charte d'usage et de contribution

Portail France Ville Durable

Préambule / avant-propos

L'association France Ville Durable (FVD) a fait évoluer son portail www.francevilledurable.fr en le fusionnant avec son site associatif (asso.francevilledurable.fr), pour le transformer en une véritable vitrine de l'ambition française en matière de ville durable.

Ce nouvel outil propose sur une plateforme unifiée :

- Un accès aux informations et actualités de l'association et de la ville durable
- La valorisation de réalisations, dans une logique de démonstrateurs, accompagnés des documents et ressources nécessaires à leur capitalisation et essaimage,
- Une boîte à outils de la ville durable, répertoriant des sites thématiques et spécialisés, des référentiels et labels, des formations et des ressources méthodologiques,
- Un accès membre permettant de consulter les informations internes, de retrouver les documents et enregistrements des groupes de travail ou encore de participer au fil de discussion créé pour animer la communauté internationale de FVD.

La présente charte définit les modalités d'utilisation et de contribution du Portail France Ville Durable : <https://www.francevilledurable.fr>.

Définitions :

- **le Contributeur** : désigne toute **personne morale** qui dispose de contenus pertinents sur le thème de la ville durable et qui souhaite les faire connaître. Il s'agit de membres de l'association France Ville Durable (FVD) et/ou toute partie prenante professionnelle française de la ville durable.

Le Contributeur adresse sa demande de contribution soit directement sur le portail via les formulaires dédiés, soit par mail à l'adresse contact@francevilledurable.fr auprès du webmestre.

- **le COPIL** : désigne le comité de pilotage du portail placé sous le contrôle de la gouvernance de l'association France Ville Durable qui seule peut décider de l'évolution de ses fonctions. Il se réunit soit à la demande de l'Éditeur soit à celle de la gouvernance de FVD ou d'au moins 2 de ses membres.

Il regroupe des parties prenantes contributrices membres de l'association FVD uniquement, particulièrement averties des problématiques d'un outil de ce type et/ou de la logique de promotion de la ville durable. Il garantit la cohérence des contributions, conseille sur le développement technique, valide les principes fonctionnels du site, veille à la ligne éditoriale, il se saisit de tout sujet majeur relevant du portail. Le COPIL peut être mobilisé dans le cadre

d'arbitrages spécifiques du type acceptation ou non d'un nouveau contributeur, ajouts et/ou modifications d'éléments éditoriaux et de nouvelles contributions.

- **L'Éditeur** : désigne l'équipe FVD dont fait partie le webmestre. Il valide les Contributeurs et les contributions et permet ainsi leur publication. L'Éditeur est assisté du COPIL qui prend position sur les arbitrages particuliers à rendre par rapport aux contenus et sur les évolutions significatives des procédures du portail.

- **L'Utilisateur** : désigne toute personne qui navigue sur le site qu'elle soit un Contributeur (une personne morale qui désire partager des contenus) ou simplement une personne physique qui s'intéresse aux enjeux des villes et territoires durables.

Acceptation de la charte d'usage par les contributeurs et utilisateurs

- En utilisant le site *francevilledurable.fr*, le Contributeur accepte de respecter les conditions de contribution, d'utilisation et de navigation définies dans la présente charte.

-La charte peut être modifiée librement et à tout moment par l'Éditeur dans le cadre des procédures, si besoin sous le contrôle du COPIL et de la gouvernance de FVD.

-La présente charte est consultable à tout moment sur le portail France Ville Durable.

-Tout Contributeur ayant soumis un formulaire de contribution, est réputé avoir lu et accepté la dernière version de la charte.

-Tout refus d'un Contributeur de la modification de la présente charte peut permettre à l'Éditeur de retirer unilatéralement du Portail tout ou partie des contenus déposés par un contributeur sans que celui-ci ne puisse faire valoir un droit à préjudice quel qu'il soit.

Conditions de contribution

Le Portail est une plateforme collaborative alimentée en contenus par des Contributeurs issus des parties prenantes professionnelles françaises de la ville durable qui le souhaitent.

Les événements et actualités publiés sur le portail sont proposés en priorité par les adhérents et partenaires de l'association. Tout utilisateur est en revanche libre de proposer ces types de contenus à l'association, qui pourra rediffuser les informations via ses supports de communication dédiés (portail et/ou newsletter) si les contenus sont jugés pertinents.

En revanche, la boîte à outils (formations, ressources, référentiels, sites spécialisés) et les réalisations peuvent être alimentées par tout type d'utilisateur, adhérent ou non de l'association, à condition de contribuer au nom d'une personne morale.

Des formulaires spécifiques à chaque type de contribution (outil, réalisation, événement, actualité...) sont accessibles via des boutons en bas des pages correspondantes du site ou à la rubrique [« proposer un contenu »](#) dans le footer du site.

Pour proposer des contenus, le contributeur renseigne tous les champs requis des formulaires pertinents, à commencer par une adresse mail valide permettant au webmestre de contacter le contributeur dans le cadre de la procédure de publication.

Le Contributeur s'engage à sélectionner les contenus qu'il propose pour le Portail notamment quant à leur juste pertinence sur les sujets de ville durable. Le Contributeur s'engage à fournir via les formulaires en ligne du portail un texte de présentation pour sa contribution qui doit explicitement être lié aux enjeux de la ville durable (cf Manifeste pour les villes et territoires durables). Les ressources proposées par le Contributeur doivent constituer un apport scientifique ou méthodologique significatif. Les réalisations proposées par le Contributeur doivent avoir un caractère exemplaire au regard des objectifs décrits dans le Manifeste, et doivent avoir déjà été livrées ou être en cours de chantier (pas de réalisation en stade projet) sur un territoire. Le fond et la forme du texte de présentation une fois soumis seront validés par l'Éditeur. Ce texte doit être court, de l'ordre d'une dizaine de lignes (500 à 1500 caractères), et doit présenter de manière synthétique la contribution.

Les contributions peuvent être des ressources (formations, sites spécialisés, démarches normes et labels, outils méthodes et publications), des réalisations concrètes (réalisations opérationnelles terminées ou en cours de chantier comme des infrastructures, bâtiments, quartiers, services ... correspondant au Manifeste de FVD), des actualités ou des événements professionnels directement en lien avec la ville et les territoires durables. Le Contributeur doit être l'auteur ou le partenaire du projet ou de la ressource.

Un lien de redirection vers un document source est obligatoire, à défaut seront acceptés une vidéo et/ou un dossier complémentaire type pdf. En fournissant une contribution sur le Portail, chaque Contributeur est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il lui appartient en conséquence de s'assurer que sa contribution et les documents associés (lien de redirection vers contenu source, vidéo, dossier complémentaire) ne constituent pas une violation des droits de tiers (notamment contenus protégés, ressources commerciales ou journalistiques que le Contributeur n'aurait pas réalisées personnellement ou pour lesquels il ne dispose pas des autorisations nécessaires). Ces contenus ne doivent en aucun cas constituer une atteinte aux personnes, au respect de la vie privée, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Chaque Contributeur s'engage à veiller dans la durée à la validité de sa (ses) contribution(s). Il proposera à l'Éditeur de remplacer toute contribution existante sur le Portail par la version mise à jour dont il a effectué la mise en ligne sur son propre site. Toute modification substantielle des contenus et fichiers fléchés par les liens de redirection émanant du Portail vers le site du Contributeur doit être notifiée auprès de l'Éditeur par courriel à l'adresse contact@francevilledurable.fr ou directement auprès du webmestre. Le Contributeur doit aussi notifier le changement d'url de ses lien(s) de redirection le cas échéant.

Conditions de modération par l'Éditeur

Une fois le formulaire dûment rempli et validé, le webmestre reçoit notification de la suggestion de contribution et prend connaissance des contenus proposés.

L'Éditeur du Portail est en charge de la validation et de la modération des propositions de contributions. L'Éditeur du Portail, avec l'appui du comité de pilotage est susceptible de ne pas accepter ou de demander la modification des contributions qui lui apparaîtraient comme non conformes aux objectifs du portail. Ses décisions ne sont pas susceptibles de recours contentieux, ni d'ouverture d'un quelconque droit à préjudice.

Un délai peut s'écouler avant qu'une contribution ne soit publiée. L'Éditeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour donner un avis ou publier une contribution dans les 15 jours ouvrables suivant la soumission de la contribution, sauf avis contraire de sa part. Le Contributeur est informé par mail dès que sa contribution est publiée sur le Portail.

Après publication de la contribution, l'Éditeur peut être amené à retirer ou à suspendre provisoirement du site une contribution sans que le Contributeur ne dispose d'aucun recours contentieux ni droit à préjudice eu égard à ce retrait ou à l'une de ses conséquences.

L'Éditeur s'autorise à piloter le rythme des publications des contributions afin de respecter un équilibre éditorial et de réguler l'animation sur le Portail. L'Éditeur fera ses meilleurs efforts pour que les Contributions validées n'amènent pas vers un déséquilibre permanent et significatif au profit de l'un ou l'autre des Contributeurs réguliers et concurrents dans les références et savoir-faire qu'ils souhaitent mettre en lien sur le Portail.

L'Éditeur veillera à suivre régulièrement les données liées au trafic du Portail et à fournir au COPIL et aux contributeurs un rapport sur ces données de fréquentation. Le Portail s'inscrit dans une logique d'intérêt général de promotion des savoir-faire français. En conséquence, le suivi des données de fréquentation devra respecter cet objectif.

Droit de propriété et de diffusion

Le Portail est un outil d'aiguillage qui flèche principalement vers des contenus préexistants hébergés sur les sites accessibles des Contributeurs.

Il n'est en aucun cas propriétaire des contenus auxquels il permet l'accès et ne peut être tenu pour responsable en aucune manière de ceux-ci. Les droits à l'image des visuels transmis par les contributeurs relèvent de leur responsabilité, FVD ne pourra être tenue responsable.

Modalités et principes de traduction du Portail

Le Portail dispose d'une version anglaise dont le nom est *Sustainable City by France* et qui a pour adresse <https://francesustainablecity.org/>

Il s'agit d'une vitrine du savoir-faire français en matière de villes et territoires durables, utilisée par France Ville Durable et ses partenaires dans le cadre de l'accueil de délégations étrangères en France ou sur les événements professionnels internationaux pour donner à voir les réalisations et faire connaître les méthodes françaises.

Seuls les contenus jugés par l'éditeur comme étant les plus exemplaires répondant aux enjeux du Manifeste, et audibles dans un contexte international seront valorisés sur cette version du site. (Cf [Manifeste pour les villes et territoires durables](#))

Les descriptifs des ressources et réalisations seront traduits par l'Éditeur avec le concours d'une agence de traduction certifiée. En revanche le contributeur est tenu de fournir la traduction des documents annexes et documents sources (liens externes) pour que le contenu puisse être publié sur le site <https://francesustainablecity.org/>. Tout élément fléché par le portail sur le site du Contributeur reste sous la responsabilité exclusive du Contributeur.

Pour les contenus vidéos embarqués sur le portail, à défaut de disposer d'une version en langue anglaise, l'Editeur pourra si nécessaire proposer au contributeur une méthode gratuite et automatisée de sous-titrage.

Modalités et principes d'accès à l'espace adhérent

Les adhérents de France Ville Durable et les personnalités qualifiées membres du Bureau de l'association bénéficient d'un « espace adhérent » qui leur est réservé accessible directement depuis la plateforme.

Les comptes permettant l'accès à l'espace adhérent sont rattachés à des personnes physiques :

- Les adhérents « simples », qui s'acquittent de la cotisation de base et les personnalités qualifiées peuvent créer un compte
- Les adhérents actifs qui apportent une contribution complémentaire en sus de l'adhésion de base peuvent créer jusqu'à 5 comptes.

Sauf dans le cadre de l'existence d'une convention de partenariat qui donnerait spécifiquement accès à l'espace adhérent, les partenaires de l'association ne figurent pas parmi la liste des personnes autorisées à créer de compte.

Pour accéder à l'espace adhérent, **les membres doivent être à jour de leur cotisation au plus tard à la fin du premier semestre de chaque année.** Dans le cas contraire, l'Editeur pourra décider de la suspension de l'accès à l'espace adhérent

Les documents et informations disponibles sur cet espace sont à usage interne uniquement. Sauf autorisation explicite de l'association, il est strictement interdit de diffuser ces informations en dehors du cercle proche des collaborateurs habituellement impliqués dans le suivi des dossiers de l'association et/ou sa hiérarchie.

Toute information partagée sur cet espace reste la responsabilité de la personne physique à l'origine de sa diffusion. **En aucun cas l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de fuite d'information dont l'origine pourrait être issue de cette plateforme.** Le partage de contenus sensibles via l'espace adhérent est donc à proscrire.

En créant un profil sur l'espace adhérent, la personne physique accepte de partager ses informations institutionnelles et ses coordonnées de contact professionnelles au sein du réseau des adhérents. Dans le cas contraire, **le refus de figurer à l'annuaire des adhérents doit être notifié dès la création du compte à l'Editeur.**

Une modération de base est assurée par l'Editeur, en revanche tout membre de l'espace adhérent qui véhiculerait des propos contraires aux valeurs de l'association via cette plateforme pourra, sur décision du Bureau de l'association, se voir suspendre l'accès à l'espace adhérent de façon provisoire ou définitive, et ce même si le membre s'est acquitté du versement de la cotisation pour l'année en cours.

Respect de l'intégrité et de la sécurité informatique

L'utilisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de fraude informatique, et à ce titre, à s'abstenir de tenter une intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient.

Il est informé que de tels actes sont passibles de sanctions pénales. Il appartient également à l'Utilisateur de ne pas transmettre d'éléments contenant des virus, de ne pas utiliser le site pour toute action malveillante de type piratage ou autres hackings.

Acceptation des conditions d'utilisation par l'utilisateur

Le Contributeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et de modération définies dans la présente charte, au moment de sa connexion au Portail et déclare expressément les accepter sans réserve.

ANNEXE : période de transition

Pour faciliter la transition entre l'ancien Portail France Ville Durable et la nouvelle plateforme qui partagent le même URL www.francevilledurable.fr, l'ancien portail restera temporairement accessible en l'état jusqu'à la fin 2021 via le sous domaine : www.archives.francevilledurable.fr

En ce qui concerne les ressources disponibles sur l'ancien portail :

- L'Editeur, avec l'appui du comité de pilotage analysera les ressources disponibles et procédera à la mise en forme et publication des contenus les plus pertinents dans la section « boîte à outils » du nouveau site.
- Les contenus datés ou jugés moins à propos au regard des défis de sobriété, résilience, inclusion et créativité ne seront pas publiés sur la nouvelle plateforme. Ils resteront accessibles sur l'ancien portail jusqu'à la fin de l'année 2021.

En ce qui concerne les projets (réalisations) disponibles sur l'ancien portail :

- Les anciens contributeurs au Portail France Ville Durable se verront proposer la possibilité de compléter une fiche monographique comportant notamment une partie d'auto-évaluation de la réalisation au regard des défis de sobriété, résilience, inclusion et créativité. L'Editeur, avec l'appui du COPIL étudiera le contenu proposé et décidera ou non de sa publication sur le nouveau site.
- Les contenus qui n'auront pas fait l'objet d'une fiche monographique ou dont la fiche monographique n'aura pas été jugée satisfaisante au regard des défis de sobriété, résilience, inclusion et créativité resteront accessibles sur l'ancien portail jusqu'à la fin de l'année 2021.

Tout ancien contributeur dont le contenu est publié sur le nouveau site est réputé avoir pris connaissance et accepté la présente Charte d'usage et de contribution du portail France Ville Durable.